

Conseil communal du jeudi 04 octobre 2018 à 20h30

Vous êtes invité au conseil communal du jeudi 04 octobre 2018 à 20h30. Cette séance aura lieu dans la salle du conseil de la maison communale.

Ordre du jour

Séance publique

Secrétariat

1. Questions des conseillers

Les membres du conseil communal peuvent poser des questions en dehors des points d'ordre du jour du conseil. Les réponses seront données par le bourgmestre et échevins

Affaires internes

2. Prise de connaissance modification plan pluriannuel 2014-2019 et modification budget CPAS

Le conseil du CPAS a approuvé en séance du 22 août 2018 une modification du plan pluriannuel 2014-2019 et une modification du budget. Le conseil communal en prend connaissance.

3. Approbation contrat de cadre pour conclure des contrats individuels concernant les services postaux universels des autorités locales flamandes

La VVSG s'engage comme centrale d'achats pour le contrat de cadre afin de conclure des contrats individuels pour les services postaux pour les autorités locales flamandes. Il est demandé au conseil communal de donner l'accord de faire appel à la VVSG comme centrale d'achats. La commune n'a aucune obligation d'achat.

Temps libre et affaires sociales

4. Application "Indicateur Fêtes" à propos des bals par le conseil des jeunes

Indicateur Fêtes est une initiative de CAD (Centre Alcool et Drogues) avec le soutien de Commune Saine. On veut créer un climat positif aux petits bals et fêtes. Au passé le collège a donné l'accord au conseil des jeunes de l'essayer une fois. Ainsi on a pu montrer que l'initiative était réussie. Le conseil des jeunes souhaite refaire ceci dans l'avenir. Il demande l'approbation officielle du conseil communal et demande la réalisation d'un document officiel avec lequel le conseil des jeunes peut prouver qu'il a l'approbation du conseil communal afin de pouvoir appliquer ce projet lors d'évènements.

Affaires de territoire

5. Inter-Aqua – Assemblée Générale Extraordinaire, 18 décembre

La commune est invitée pour l'assemblée générale extraordinaire des participants du partenariat intercommunal Inter-Aqua. Cette assemblée générale extraordinaire aura lieu le mardi 18 décembre

6. Inter-Energa – Assemblée Générale Extraordinaire, 17 décembre

La commune est invitée à l'assemblée générale extraordinaire des participants du partenariat intercommunal Inter-energa. Cette assemblée générale extraordinaire aura lieu le lundi 17 décembre

7. Reconstruction partie de la route frontalière à hauteur d'Ulvend en collaboration avec la commune d'Eijsden-Margraten

La route frontalière à hauteur d'Ulvend en direction de Kattenroth et Noorbeek est en mauvais état. La commune Eijsden-Margraten a réalisé un cahier de charges pour la reconstruction concernant ladite partie. Vu que cette route appartient la moitié à la commune d'Eijsden-Margraten et pour l'autre partie à la commune de Fourons les coûts de reconstruction sont pour 50% à charge de la commune de Fourons. Il est demandé au conseil communal de donner l'approbation pour la participation de la commune aux coûts de reconstruction.

8. Vente publique de bois à brûler 2018

Plusieurs lots préparés de bois à brûler sont mis à la disposition pour la vente publique. Le bois provient des travaux d'entretien des chemins creux, côtés boisés et arbres tombés.

Police

9. Modification du budget 2018 nr. 1 ZP Fourons

Il est demandé au conseil communal d'approuver la modification du budget 2018 nr. 1 de la zone de police de Fourons. Le résultat budgétaire général dans le service ordinaire s'élève à + 408.092,00 euros après cette modification. Dans le service extraordinaire le résultat s'élève à + 18.506,00 euros.

Points ajoutés par le conseiller Houbiers

10. Modification règlement de rétribution des cimetières

Le demandeur déclare que beaucoup de personnes ne sont pas satisfaites que l'administration communale utilise la date d'enterrement comme début de la concession, même s'il y a ambiguïté concernant la durée d'une concession précédente du partenaire d'une personne qui a été enterrée plus tard.

C'est pour cela qu'il demande le principe constitutionnel d'utiliser l'égalité de tous les Belges et de donner la liberté à tous les demandeurs les premières 10 années (avec ou sans concession).

11. Remboursement de la partie du montant communal de la taxe foncière pour les nuisances causées à une maison d'habitation limitrophe des travaux

Le conseil d'avis social (assemblée générale du 11 septembre 2018) a posé la question suivante "Est-ce que la commune ne pourrait pas donner une prime pour les propriétaires des habitations limitrophes des travaux? A qui est-ce que les personnes peuvent s'adresser pour une compensation des frais effectués, pour les dégâts? Les maisons ont soufferts du va-et-vient du transport de matériaux lourds sur la route principale au lieu d'utiliser les chemins creux.

Pour pouvoir répondre à cette question, le demandeur propose de rembourser la partie du montant communal de la taxe foncière à toutes les personnes habitantes le long des travaux.

Meilleures salutations,

Huub Broers

Président f.f.

(signature article 8 §4 2° du DC)